

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA  
LE 15 JUIN 2022**

Ouverture de l'assemblée du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 15<sup>e</sup> jour du mois de juin 2022 à 19 h 30 au Centre des arts populaires de Nicolet, 725, boulevard Louis-Fréchette à Nicolet.

**Sont présents :**

|                                  |                                     |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| M. Gilles BÉDARD                 | Maire de Sainte-Eulalie             |
| M. Stéphane BIRON                | Représentant de Ville de Nicolet    |
| M. Marco BOUCHER                 | Maire de Paroisse de Saint-Célestin |
| M. Réal DESCHÊNES                | Maire de Saint-Wenceslas            |
| M. André DESCÔTEAUX              | Maire de Pierreville                |
| M. Guy DUPUIS                    | Maire de Sainte-Perpétue            |
| M <sup>me</sup> Christine GAUDET | Mairesse d'Aston-Jonction           |
| M <sup>me</sup> Denise GENDRON   | Mairesse de Sainte-Monique          |
| M. Sylvain LAROCHE               | Maire de Grand-Saint-Esprit         |
| M. Mario LEFEBVRE                | Maire de Saint-Elphège              |
| M. Mathieu LEMIRE                | Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval  |
| M. Raymond NOËL                  | Maire du Village de Saint-Célestin  |
| M. Pascal THÉROUX                | Maire de Saint-François-du-Lac      |
| M. Alain VOULIGNY                | Maire de La Visitation-de-Yamaska   |

**Sont absents :**

|                     |                                             |
|---------------------|---------------------------------------------|
| M. Claude LEFEBVRE  | Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant |
| M. Laurent MARCOTTE | Maire de Saint-Léonard-d'Aston              |

Formant quorum sous la présidence de M<sup>me</sup> Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et greffier-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M<sup>me</sup> Caroline Vachon, directrice générale adjointe, M. Martin Croteau, directeur des services techniques, et M<sup>me</sup> Andrée Lavoie, adjointe à la direction, sont également présents.

**ORDRE DU JOUR**

**1. AFFAIRES CORPORATIVES**

- 1.1 Ouverture de la session
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des délibérations du Conseil des maires du 18 mai 2022
- 1.4 Adoption des délibérations du Comité administratif du 1<sup>er</sup> juin 2022
- 1.5 Documents reproduits
- 1.6 Autorisation à la préfète et au préfet suppléant à signer les effets bancaires, les documents corporatifs et légaux de la MRC

**2. PROJETS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE (FDST) | FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 2**

- 2.1 Acceptation du 72<sup>e</sup> projet : Terrain pour activités complémentaires du Centre multifonctionnel (Église) dans la municipalité de Sainte-Monique
- 2.2 Acceptation du 73<sup>e</sup> projet : Aménagement mobilier urbain | Accessibilité et revitalisation de la berge et déplacement au cœur du noyau villageois dans la municipalité de Saint-François-du-Lac
- 2.3 Acceptation du 74<sup>e</sup> projet : Amélioration du parc intergénérationnel par l'aménagement de jeux d'eau dans la municipalité du Village de Saint-Célestin

### **3. AFFAIRES COURANTES**

- 3.1 Adoption du plan d'action 2022-2023 de la MRC de Nicolet-Yamaska
- 3.2 Adoption du rapport annuel 2021 pour le suivi du plan de gestion des matières résiduelles
- 3.3 Rapport annuel d'activités 2021 et reddition de comptes dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR)
- 3.4 Adoption du Rapport d'activité annuel 2021-2022 dans le cadre du programme Accès entreprise Québec (AEQ)
- 3.5 Adoption du Plan d'intervention et d'affectation des ressources 2022-2023 (PIAR) dans le cadre du programme Accès entreprise Québec (AEQ)
- 3.6 Nomination des membres du Comité aviseur Accès entreprise Québec (AEQ) | 2022-2023
- 3.7 Adoption de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC de Nicolet-Yamaska (FDST) – Année 2022
- 3.8 Adoption de la Politique d'investissement commune de la MRC de Nicolet-Yamaska pour le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS) – Année 2022
- 3.9 Adoption de la Politique de soutien aux entreprises du territoire (FDET) – Années 2022 et 2023
- 3.10 Autorisation de signature du protocole d'entente entre la MRC de Nicolet-Yamaska et Services Québec concernant la coordination de la mesure soutien au travail autonome
- 3.11 Autorisation de signature d'une entente entre la MRC de Nicolet-Yamaska et Mon commerce en ligne
- 3.12 Autorisation de signature – Octroi d'un contrat de caractérisation des milieux en vue de mettre à niveau un circuit de Canot-Kayak pour les rivières Nicolet et Saint-François

### **4. POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION**

- 4.1 Revue de presse
- 4.2 Rapports des présidents de comités
  - 4.2.1 Comités internes
    - 4.2.1.1 Comité d'investissement commun
    - 4.2.1.2 Comité MADA
    - 4.2.1.3 Comité d'aménagement durable et environnement
    - 4.2.1.4 Comité sécurité incendie
    - 4.2.1.5 Comité tourisme
  - 4.2.2 Comités externes
    - 4.2.2.1 VIA 90.5 FM
- 4.3 Nouveau calendrier des séances de travail du Conseil des maires

### **5. AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes)**

### **7. DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES**

- 7.1 Aménagement-forêt
  - 7.1.1 Adoption du règlement 2022-04 concernant l'adoption d'un nouveau règlement relatif au comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Nicolet-Yamaska
  - 7.1.2 Appui à la demande de moratoire des zones inondables – Cartographie
- 7.2 Cours d'eau et carrières-sablières
  - 7.2.1 Résolution décrétant des travaux d'entretien sur la branche 8 de la rivière Blanche dans la municipalité d'Aston-Jonction
  - 7.2.2 Résolution décrétant des travaux d'entretien sur la branche 12 de la rivière Blanche dans la municipalité d'Aston-Jonction
  - 7.2.3 Résolution décrétant des travaux d'entretien sur la branche 11 du cours d'eau Carmel dans la municipalité de Sainte-Perpétue

## 8. DEMANDES D'APPUI

- 8.1 Avenir du Centre multiservices de santé et de services sociaux (CLSC) de Fortierville
- 8.2 Soutien financier à la Carotte Joyeuse

## 9. AFFAIRES NOUVELLES

## 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

### 1.1

#### OUVERTURE DE LA SESSION

La préfète, Mme Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte.

### 1.2

2022-06-159

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT** l'ajout des points suivants :

- 3.13 Transmission du projet de Plan de gestion des matières résiduelles conjoint modifié à la suite de la consultation publique
- 4.2.1.2 Loisir Sport Centre-du-Québec
- 4.2.1.3 Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC)
- 4.2.1.4 Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec (CCICQ)
- 4.2.1.5 Culture Centre-du-Québec
- 4.2.1.6 Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC)
- 4.2.1.7 Agence forestière des Bois-Francs

**CONSIDÉRANT** le retrait du point suivant :

- 4.2.2.1 VIA 90,5 FM

Il est proposé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit et appuyé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 1.3

2022-06-160

#### ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MAIRES DU 18 MAI 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 18 mai 2022 a été transmis aux membres du Conseil.

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 18 mai 2022 ;

Il est proposé par M. Marco Boucher, maire de Paroisse de Saint-Célestin et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 1.4

#### **DÉPÔT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 1<sup>er</sup> JUIN 2022**

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 1<sup>er</sup> juin 2022 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac, ce 15 juin 2022.

#### 1.5

#### **DOCUMENTS REPRODUITS**

| <b><u>Date</u></b> | <b><u>Provenance</u></b> | <b><u>Sujet</u></b>                                                                           |
|--------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2022-06-01         | MRC de Rouville          | Enjeux environnementaux et de fiscalité municipale-Appui aux propos de la mairesse de Nicolet |

#### 1.6

2022-06-161

#### **AUTORISATION À LA PRÉFÈTE ET AU PRÉFET SUPPLÉANT À SIGNER LES EFFETS BANCAIRES, LES DOCUMENTS CORPORATIFS ET LÉGAUX DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de désigner les signataires des effets bancaires, des documents corporatifs et légaux de la MRC ;

**CONSIDÉRANT** que les signataires aux folios 10038-60579-0, 10038-62157-3, 10038-61191-3, 10038-62220 seront Mme Geneviève Dubois, mairesse de Ville de Nicolet et préfète, ou M. Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant, ainsi que M. Michel Côté, directeur général et greffier-trésorier, ou Mme Caroline Vachon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, et ce sera deux (2) signataires sur quatre (4) pour la gestion des comptes ;

**CONSIDÉRANT** que la résolution précédente 2021-11-309 est annulée par la présente résolution ;

Il est proposé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu par ce Conseil de confirmer l'autorisation de signature des effets bancaires, des documents corporatifs et légaux de la MRC de Nicolet-Yamaska par Mme Geneviève Dubois, mairesse de Ville de Nicolet et préfète, ou M. Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant, ainsi que M. Michel Côté, directeur général et greffier-trésorier, ou Mme Caroline Vachon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 2.0

#### **PROJETS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE (FDST) – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 2**

#### 2.1

2022-06-162

#### **ACCEPTATION DU 72<sup>E</sup> PROJET : TERRAIN POUR ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL (ÉGLISE) DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE**

**CONSIDÉRANT** le montant de 34 800 \$ disponible dans l'enveloppe 2022 du volet des projets locaux du Fonds de développement structurant du territoire (FDST / FRR volet 2) pour la municipalité de Sainte-Monique ;

**CONSIDÉRANT** la demande de financement déposée par la municipalité de Sainte-Monique d'un montant de 12 250 \$ pour l'achat d'un terrain pour des activités complémentaires du Centre multifonctionnel (Église) (70 % du coût total du projet s'élevant à 17 500 \$) ;

**CONSIDÉRANT** que le projet a reçu l'appui de la municipalité de Sainte-Monique lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022 (résolution 2022-06-119) ;

**CONSIDÉRANT** que le projet reçu par la MRC a été jugé éligible et qu'il répond aux normes minimales de ce fonds ;

**CONSIDÉRANT** que le solde disponible après acceptation de ce projet sera de 22 550 \$ pour la municipalité de Sainte-Monique ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu que ce Conseil autorise le financement du projet « Achat de terrain pour activités complémentaires du Centre multifonctionnel (Église) » appuyé par la municipalité de Sainte-Monique pour un montant maximum de 12 250 \$, de verser cette subvention en deux (2) tranches, après signature du protocole d'entente et dans le respect des exigences inscrites audit protocole.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-06-163      **2.2**  
**ACCEPTATION DU 73<sup>E</sup> PROJET : AMÉNAGEMENT MOBILIER URBAIN – ACCESSIBILITÉ ET REVITALISATION DE LA BERGE ET DÉPLACEMENT AU CŒUR DU NOYAU VILLAGEOIS DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC**

**CONSIDÉRANT** le montant de 60 000 \$ disponible dans l'enveloppe 2022 du volet des projets locaux du Fonds de développement structurant du territoire (FDST / FRR volet 2) pour la municipalité de Saint-François-du-Lac ;

**CONSIDÉRANT** la demande de financement déposée par la municipalité de Saint-François-du-Lac d'un montant de 55 500 \$ pour le projet d'aménagement mobilier urbain : Accessibilité et revitalisation de la berge et déplacement au cœur du noyau villageois (70 % du coût total du projet s'élevant à 79 257,30 \$) ;

**CONSIDÉRANT** que le projet a reçu l'appui de la municipalité de Saint-François-du-Lac lors de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2022 (résolution 2022-05-115) ;

**CONSIDÉRANT** que le projet reçu par la MRC a été jugé éligible et qu'il répond aux normes minimales de ce fonds ;

**CONSIDÉRANT** que le solde disponible après acceptation de ce projet sera de 4 500 \$ pour la municipalité de Saint-François-du-Lac ;

Il est proposé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit et appuyé par M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu que ce Conseil autorise le financement du projet « Aménagement mobilier urbain : Accessibilité et revitalisation de la berge et déplacement au cœur du noyau villageois » appuyé par la municipalité de Saint-François-du-Lac pour un montant maximum de 55 500 \$, de verser cette subvention en deux (2) tranches, après signature du protocole d'entente et dans le respect des exigences inscrites audit protocole.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-06-164      **2.3**  
**ACCEPTATION DU 74<sup>E</sup> PROJET : AMÉLIORATION DU PARC INTERGÉNÉRATIONNEL PAR L'AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU DANS LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE SAINT-CÉLESTIN**

**CONSIDÉRANT** le montant de 60 000 \$ disponible dans l'enveloppe 2022 du volet des projets locaux du Fonds de développement structurant du territoire (FDST / FRR volet 2) pour la municipalité du Village de Saint-Célestin ;

- CONSIDÉRANT** la demande de financement déposée par la municipalité du Village de Saint-Célestin d'un montant de 60 000 \$ pour le projet « Amélioration du parc intergénérationnel par l'aménagement de jeux d'eau » (26 % du coût total du projet s'élevant à 228 381,36 \$) ;
- CONSIDÉRANT** que le projet a reçu l'appui de la municipalité du Village de Saint-Célestin lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022 (résolution 2022-06-06-121) ;
- CONSIDÉRANT** que le projet reçu par la MRC a été jugé éligible et qu'il répond aux normes minimales de ce fonds ;
- CONSIDÉRANT** que le solde disponible après acceptation de ce projet sera de 0 \$ pour la municipalité du Village de Saint-Célestin ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Pascal Théroux, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu que ce Conseil autorise le financement du projet « Amélioration du parc intergénérationnel par l'aménagement de jeux d'eau » appuyé par la municipalité du Village de Saint-Célestin pour un montant maximum de 60 000 \$, de verser cette subvention en deux (2) tranches, après signature du protocole d'entente et dans le respect des exigences inscrites audit protocole.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.0**  
**AFFAIRES COURANTES**

**3.1**  
**ADOPTION DU PLAN D’ACTION 2022-2023 DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA**

2022-06-165

- CONSIDÉRANT** les mandats respectifs de chacun des services de la MRC ;
- CONSIDÉRANT** les démarches de planification réalisées (planification stratégique 2020-2024, plan de développement de la zone agricole et priorités du Fonds d'appui au rayonnement des régions) ;
- CONSIDÉRANT** les priorités établies par le Conseil des maires ;

Il est proposé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le plan d'action 2022-2023 de la MRC avec l'ajout concernant le comité de pratique entre les élus tel que présenté dans le document joint et qui fait partie prenante de la présente résolution.

Il est également résolu de mandater le Comité administratif de la MRC de voir aux ressources nécessaires à la réalisation de ce plan d'action.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.2**  
**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021 POUR LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

2022-06-166

- CONSIDÉRANT** qu'en vertu du décret 548-2013, le gouvernement a fixé en 2013 l'obligation pour les MRC de produire un rapport annuel relatif au suivi des actions du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ;
- CONSIDÉRANT** que la MRC doit adopter son septième rapport de suivi qui porte sur le PGMR adopté en 2015 ;
- CONSIDÉRANT** le rapport joint faisant partie intégrante de la présente résolution ;

Il est proposé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter et de déposer le rapport annuel 2021 pour le suivi du PGMR au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-167      3.3      RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021 ET REDDITION DE COMPTES DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)**

**CONSIDÉRANT** que le *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux ;

**CONSIDÉRANT** que la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité ;

**CONSIDÉRANT** la reddition de comptes présentée aux tableaux financiers complétés, faisant partie intégrante de la présente résolution ;

**CONSIDÉRANT** le rapport annuel d'activités 2021 déposé par le directeur général et faisant partie intégrante de la résolution ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le rapport annuel d'activités 2021 et la reddition de comptes dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR).

Il est également résolu de transmettre les documents au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à l'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-168      3.4      ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2021-2022 DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ)**

**CONSIDÉRANT** que le réseau Accès entreprise Québec (AEQ) a été créé afin de s'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales ;

**CONSIDÉRANT** que les ressources embauchées par la MRC de Nicolet-Yamaska avec l'aide financière contribuent au réseau Accès entreprise Québec et participent aux activités de développement des compétences offertes par les partenaires du réseau Accès entreprise Québec ;

**CONSIDÉRANT** le rapport d'activité annuel 2021-2022 dans le cadre du programme Accès entreprise Québec (AEQ) déposé par le directeur général et faisant partie intégrante de la résolution ;

Il est proposé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et appuyé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le rapport d'activité annuel 2021-2022 dans le cadre du programme Accès entreprise Québec (AEQ).

Il est également résolu de transmettre les documents au ministère de l'Économie et de l'Innovation, conformément à l'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-06-169

**3.5**  
**ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES 2022-2023 (PIAR) DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ)**

**CONSIDÉRANT** l'entente signée avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre du programme Accès entreprise Québec permettant ainsi de s'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de cette entente, un plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) pour les exercices financiers 2022-2023 doit être adopté pour le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

Il est proposé par M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le plan d'intervention et d'affectation des ressources 2022-2023 (PIAR) présenté dans le cadre de l'entente Accès entreprise Québec (AEQ).

Il est également résolu de transmettre les documents au ministère de l'Économie et de l'Innovation, conformément à l'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-06-170

**3.6**  
**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ AISEUR ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ) – 2022-2023**

**CONSIDÉRANT** l'entente signée avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre du programme Accès entreprise Québec permettant de recevoir une contribution financière pour l'embauche de ressources additionnelles au sein du service de développement économique de la MRC pour accompagner les entreprises ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de cette entente, un Comité aiseur doit est formé et composé d'acteurs économiques représentatifs du territoire de la MRC pour orienter et déterminer les pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de la MRC ;

**CONSIDÉRANT** que le comité doit être composé d'au moins cinq (5) personnes dont une (1) de la MRC, un (1) représentant de la Ville, deux (2) personnes en provenance d'entreprises privées, un (1) représentant d'organisation économique. M. Donald Martel ou son représentant pourra également assister aux rencontres du comité à titre d'observateur ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité d'investissement de la MRC de Nicolet-Yamaska compte déjà parmi ses membres cette représentation soit :

1. M. Richard Beaudoin, représentant de la FTQ
2. M. Stéphane Biron, représentant de la Ville-Centre
3. M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas
4. M. André Descôteaux, maire de Pierreville
5. M. Pierre Fréchette, représentant milieu des affaires
6. Mme Danielle Gamelin, représentante milieu des affaires
7. M. Louis-Félix Masse, représentant de Desjardins
8. M. André Nadeau, représentant milieu des affaires
9. M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie

et unanimement résolu par ce Conseil de nommer les membres suivants du Comité d'investissement de la MRC pour siéger au Comité aviseur de l'entente Accès entreprise Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.7**

2022-06-171

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA (FDST) – ANNÉE 2022**

**CONSIDÉRANT** que le *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux ;

**CONSIDÉRANT** que la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité ;

**CONSIDÉRANT** la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC de Nicolet-Yamaska découlant de l'entente relative au Fonds régions et ruralité ;

**CONSIDÉRANT** les priorités d'intervention établies par la MRC de Nicolet-Yamaska ;

**CONSIDÉRANT** que la politique a fait l'objet d'une révision le 19 mai 2022 par le Comité d'investissement commun de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité d'investissement commun de la MRC de Nicolet-Yamaska fait la recommandation de son adoption telle que modifiée ;

Il est proposé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil de reconduire telle quelle la Politique de soutien aux projets structurants du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'année 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.8**

2022-06-172

**ADOPTION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA POUR LE FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) ET LE FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS) – ANNÉE 2022**

**CONSIDÉRANT** l'entente de gestion conclue à la signature du contrat de prêt original avec le gouvernement du Québec le 21 septembre 1998, modifiée par différents avenants et sanctionnée en vertu de la Loi en date du 21 avril 2015 pour mandater les MRC pour gérer le Fonds Local d'Investissement ;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation par les Fonds locaux de solidarité et par la Fédération québécoise des municipalités du dossier de candidature présenté par la MRC pour la création d'un FLS ;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation de la lettre d'offre de crédit et de la convention de crédit variable à l'investissement de Fonds locaux de solidarité FTQ d'un million de dollars (1 000 000 \$) ;

**CONSIDÉRANT** les priorités d'intervention de même que les secteurs d'activité ciblés par la MRC de Nicolet-Yamaska ;

**CONSIDÉRANT** que la politique a fait l'objet d'une révision le 19 mai 2022 par le Comité d'investissement commun de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité d'investissement commun de la MRC de Nicolet-Yamaska fait la recommandation de son adoption telle que modifiée ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter la Politique d'investissement commune de la MRC de Nicolet-Yamaska – Fonds Local d'Investissement-Fonds Local de Solidarité pour l'année 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-173**      **3.9**  
**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DU TERRITOIRE (FDET) – ANNÉES 2022 ET 2023**

**CONSIDÉRANT** les mesures de développement local et régional ;

**CONSIDÉRANT** la Politique de soutien aux entreprises du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska, découlant de l'entente relative au Fonds régions et ruralité - volet 2 Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC ;

**CONSIDÉRANT** les priorités d'intervention de même que les secteurs d'activité ciblés par la MRC de Nicolet-Yamaska ;

**CONSIDÉRANT** que la politique a fait l'objet d'une révision le 19 mai 2022 par le Comité d'investissement commun de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité d'investissement commun de la MRC de Nicolet-Yamaska fait la recommandation de son adoption telle que modifiée ;

Il est proposé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter la Politique de soutien aux entreprises du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska pour les années 2022 et 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-06-174**      **3.10**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA ET SERVICES QUÉBEC CONCERNANT LA COORDINATION DE LA MESURE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska a présenté une offre de services à Services Québec relativement à la mesure Soutien au travail autonome ;

**CONSIDÉRANT** qu'une entente doit être conclue afin de fixer les engagements entre les parties concernées pour la coordination de la mesure Soutien au travail autonome ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC accepte le mandat ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. André Descôteaux, maire de Pierreville et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser la directrice générale adjointe, Mme Caroline Vachon, à signer pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska le protocole d'entente liant la MRC de Nicolet-Yamaska et Services Québec concernant la coordination de la mesure Soutien au travail autonome pour l'année financière 2022-2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-06-175

3.11

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA ET « MON COMMERCE EN LIGNE »**

- CONSIDÉRANT** le programme « Mon Commerce en ligne » qui consiste à offrir de l'accompagnement en transformation numérique pour les commerces de détail de notre territoire ;
- CONSIDÉRANT** que l'objectif est d'aider les commerçants à accroître leurs ventes grâce au numérique ;
- CONSIDÉRANT** que « Mon Commerce en ligne » vise l'ensemble des régions du Québec et souhaite collaborer avec les acteurs régionaux afin de maximiser les résultats des interventions ;
- CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska exerce par le biais de son service de développement économique un service de première ligne offert aux entrepreneurs qui permet de les informer, de les orienter et de les accompagner dans les différentes démarches, les programmes ou partenaires reliés au démarrage, à la croissance, à la relève ou à la consolidation d'entreprise ;
- CONSIDÉRANT** que le programme « Mon commerce en ligne » fournit un diagnostic personnalisé en compétences et en maturité numérique qui vient bonifier nos démarches pour une relance post-pandémique ;
- CONSIDÉRANT** qu'à titre de partenaires, la MRC de Nicolet-Yamaska aura la possibilité d'offrir aux détaillants jusqu'à deux (2) webinaires d'informations coanimés avec des membres de l'équipe économique ;
- CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas d'engagement financier de la MRC dans le cadre de ce partenariat mais une collaboration en référencement et en animation ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser M. Michel Côté, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska l'entente de partenariat 2022-2023 tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-06-176

3.12

**AUTORISATION DE SIGNATURE – OCTROI D'UN CONTRAT DE CARACTÉRISATION DES MILIEUX EN VUE DE METTRE À NIVEAU UN CIRCUIT DE CANOT-KAYAK POUR LES RIVIÈRES NICOLET ET SAINT-FRANÇOIS**

- CONSIDÉRANT** que la MRC détient la compétence en matière de développement touristique ;
- CONSIDÉRANT** que la MRC souhaite développer son offre en écotourisme et en tourisme de plein air ;
- CONSIDÉRANT** que l'exploitation de ce potentiel écotouristique entraînerait d'importantes retombées économiques et deviendrait un élément favorable dans l'offre touristique de la MRC de Nicolet-Yamaska et de la région du Centre-du-Québec ;
- CONSIDÉRANT** qu'une caractérisation des rivières permettra de définir précisément ce potentiel et les aménagements à réaliser ;
- CONSIDÉRANT** l'offre de service de caractérisation des cours d'eau reçue par Canot-Kayak Québec pour un montant de 7 392,89 \$ pour caractériser les rivières Nicolet et Saint-François ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil d'octroyer le contrat de caractérisation du milieu à Canot-Kayak Québec, d'autoriser le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska, M. Michel Côté, à signer le contrat pour un montant total de 7 392,89 \$ plus taxes et de prendre le montant au poste budgétaire « 02-620-74-494 Projets majeurs » du budget 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.13**

2022-06-177

**TRANSMISSION DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT MODIFIÉ À LA SUITE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

- CONSIDÉRANT** que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Nicolet-Yamaska est en vigueur depuis le 22 juillet 2016 et qu'en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept (7) ans ;
- CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska a procédé à l'adoption d'un projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé conjoint avec la MRC de Bécancour le 20 octobre 2021 ;
- CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article 53.14 LQE, le projet de PGMR conjoint a été soumis à des consultations publiques dans un délai d'au moins 45 jours suivant la publication du sommaire du projet de PGMR, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées ;
- CONSIDÉRANT** que la consultation publique écrite a eu lieu du 16 décembre 2021 au 9 février 2022 ;
- CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article 53.15 LQE, un rapport faisant notamment état des observations recueillies lors de ces assemblées a été produit et a été rendu public à la suite de sa transmission au Conseil des maires le 15 juin 2022 ;
- CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article 53.16 LQE, le projet de PGMR conjoint a été modifié pour tenir compte, le cas échéant, des avis reçus lors de cette consultation publique ;
- CONSIDÉRANT** que ce projet de PGMR conjoint modifié et le rapport de consultation doivent maintenant, conformément à l'article 53.16 LQE, être transmis à RECYC-QUÉBEC, ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du PGMR projeté ;

Il est proposé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil que le projet de PGMR conjoint modifié, accompagné du rapport de consultation, soit transmis à RECYC-QUÉBEC, ainsi qu'aux municipalités régionales environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de PGMR conjoint.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.0**

**POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION**

**4.1**

**REVUE DE PRESSE**

Le directeur général présente la revue de presse de la MRC de Nicolet-Yamaska du mois de mai 2022.

## **4.2** **RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DE COMITÉS**

### **4.2.1** **COMITÉS INTERNES**

#### **4.2.1.1** **COMITÉ D'INVESTISSEMENT**

M. Raymond Noël, président du Comité d'investissement, fait un bref résumé de la rencontre du 19 mai 2022.

#### **4.2.1.2** **COMITÉ MADA**

M. Gilles Bédard, président du Comité MADA, fait un bref résumé de la rencontre du 31 mai 2022.

#### **4.2.1.3** **COMITÉ AMÉNAGEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

Mme Denise Gendron, présidente du Comité aménagement durable et environnement, fait un bref résumé de la rencontre du 31 mai 2022.

#### **4.2.1.4** **COMITÉ SÉCURITÉ INCENDIE**

M. Réal Deschênes, président du Comité sécurité incendie, fait un bref résumé de la rencontre du 9 juin 2022.

#### **4.2.1.5** **COMITÉ TOURISME**

M. Guy Dupuis, président du Comité tourisme, fait un bref résumé de la rencontre du 8 juin 2022.

### **4.2.2** **COMITÉS EXTERNES**

#### **4.2.2.1** **VIA 90.5 FM**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### **4.2.1.2** **LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC**

M. Guy Dupuis, représentant de la MRC au sein du comité de Loisir Sport Centre-du-Québec, fait un bref résumé de leur dernière rencontre qui a eu lieu en mai 2022.

#### **4.2.1.3** **ORGANISME DE CONCERTATION POUR L'EAU DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE NICOLET (COPERNIC)**

Mme Denise Gendron, représentante de la MRC au sein du comité de l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC), fait un bref résumé de leur rencontre du 9 juin 2022.

#### **4.2.1.4** **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU CŒUR-DU-QUÉBEC (CCICQ)**

M. Stéphane Laroche, représentant de la MRC au sein du comité de la Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec (CCICQ), informe que leur assemblée générale annuelle se tiendra le 22 juin 2022.

**4.2.1.5**  
**CULTURE CENTRE-DU-QUÉBEC**

M. Réal Deschênes, représentant de la MRC au sein du comité de Culture Centre-du-Québec, fait un bref résumé de leur rencontre du 31 mai 2022.

**4.2.1.6**  
**GROUPE DE CONCERTATION DES BASSINS VERSANTS DE LA ZONE BÉCANCOUR (GROBEC)**

M. Alain Vouligny, représentant de la MRC au sein du comité du Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC), fait un bref résumé de leur rencontre du 9 juin 2022.

**4.2.1.7**  
**AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS**

Mme Christine Gaudet, représentante de la MRC au sein du comité de l'Agence forestière des Bois-Francis, informe que leur assemblée générale annuelle se tiendra le 16 juin 2022.

**4.3**  
**NOUVEAU CALENDRIER DES SÉANCES DE TRAVAIL DU CONSEIL DES MAIRES**

Le directeur général dépose une proposition de calendrier des séances de travail du Conseil des maires pour les mois de juin à décembre 2022.

**5.0**  
**AFFAIRES FINANCIÈRES**

Sans objet.

**6.0**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS** (maximum de 30 minutes).

Les personnes présentes dans la salle du conseil peuvent poser des questions aux membres du Conseil, en s'identifiant au préalable, en s'adressant au président de l'assemblée et déclarer à qui la question s'adresse.

**7.0**  
**DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES**

**7.1**  
**AMÉNAGEMENT-FORÊT**

**2022-06-178**      **7.1.1**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-04 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA**

- |                    |                                                                                                                                                                                   |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CONSIDÉRANT</b> | que le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Nicolet-Yamaska comprend une zone agricole établie en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole ; |
| <b>CONSIDÉRANT</b> | que le Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska peut instaurer un Comité consultatif agricole ;                                                                            |
| <b>CONSIDÉRANT</b> | qu'il y a lieu de réviser la réglementation actuelle relativement au Comité consultatif agricole ;                                                                                |
| <b>CONSIDÉRANT</b> | qu'un avis de motion a été donné le 18 mai 2022 conformément aux dispositions de Code municipal ;                                                                                 |

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du règlement a été envoyée à tous les membres du Conseil des maires et que tous les membres présents ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyé par M. Marco Boucher, maire de Paroisse de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le règlement 2022-04 concernant l'adoption d'un nouveau règlement relatif au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Nicolet-Yamaska.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.1.2**

2022-06-179

**APPUI À LA DEMANDE DE MORATOIRE DES ZONES INONDABLES – CARTOGRAPHIE**

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a adopté le 1<sup>er</sup> mars 2022, un nouveau régime transitoire, en attendant que les nouvelles cartographies des zones inondables soient terminées, et met en place un cadre normatif remplaçant la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (PPRLPI) ;

**CONSIDÉRANT** que la cartographie qui définit la « limite du littoral » aussi appelée « limite d'inondation de récurrence 0-2 ans » n'est pas à jour ;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) reconnaît l'inexactitude de cette cartographie ;

**CONSIDÉRANT** que ladite cartographie est actuellement en cours de révision ;

**CONSIDÉRANT** que ce manque de précision impacte des étendues surestimées dans la zone et territoire agricole ;

**CONSIDÉRANT** que le MELCC finance le pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du lac Saint-Pierre (Pôle d'expertise) afin d'identifier quelles pratiques durables sont applicables dans le littoral ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux du Pôle d'expertise ne sont pas terminés ;

**CONSIDÉRANT** que ces conditions pourraient causer et causent des préjudices aux producteurs agricoles ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu que ce Conseil appuie les producteurs agricoles de la zone du littoral du lac Saint-Pierre dans leur demande de moratoire sur l'application du régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives, du littoral volet pratique de l'agriculture dans le littoral, tant que la limite de zone de récurrence 0-2 ans ne sera pas révisée en consultation avec les intervenants et les producteurs concernés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.2**

**COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES**

**7.2.1**

2022-06-180

**RÉSOLUTION DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LA BRANCHE 8 DE LA RIVIÈRE BLANCHE DANS LA MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION**

**CONSIDÉRANT** que des travaux d'entretien ont été demandés sur la branche 8 de la rivière Blanche dans la municipalité d'Aston-Jonction ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'entretien seront effectués sur une distance d'environ 915 mètres ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux seront effectués selon le plan No. 6923-0-1 du MAPAQ ;

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil de décréter les travaux d'entretien sur la branche 8 de la rivière Blanche dans la municipalité d'Aston-Jonction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-06-181      **7.2.2**  
**RÉSOLUTION DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LA BRANCHE 12 DE LA RIVIÈRE BLANCHE DANS LA MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION**

**CONSIDÉRANT** que des travaux d'entretien ont été demandés sur la branche 12 de la rivière Blanche dans la municipalité d'Aston-Jonction ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'entretien seront effectués sur une distance d'environ 950 mètres ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux seront effectués selon le plan No. 6923-0-1 du MAPAQ ;

Il est proposé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et appuyé par M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil de décréter les travaux d'entretien sur la branche 12 de la rivière Blanche dans la municipalité d'Aston-Jonction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-06-182      **7.2.3**  
**RÉSOLUTION DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LA BRANCHE 11 DU COURS D'EAU CARMEL DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE**

**CONSIDÉRANT** que des travaux d'entretien ont été demandés sur la branche 11 du cours d'eau Carmel dans la municipalité de Sainte-Perpétue ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'entretien seront effectués sur une distance d'environ 100 mètres ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux seront effectués selon le plan No. 225 du MAPAQ ;

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil de décréter les travaux d'entretien sur la branche 11 du cours d'eau Carmel dans la municipalité de Sainte-Perpétue.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.0**  
**DEMANDES D'APPUI**

2022-06-183      **8.1**  
**AVENIR DU CENTRE MULTISERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CLSC) DE FORTIERVILLE**

**CONSIDÉRANT** que le Centre multiservices de santé et de services sociaux (CLSC) de Fortierville offrait un service d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 depuis plusieurs années ;

- CONSIDÉRANT** que le service d'urgence à ce CLSC est déjà imputé depuis le 28 février 2020, date à laquelle une première réduction avait été mise de l'avant, réduisant le service d'urgence la nuit, le rendant inaccessible de minuit à 8 h ;
- CONSIDÉRANT** que le Centre multiservices de santé et de services sociaux (CLSC) de Fortierville subira des coupures de services au centre d'urgence, à partir du 1er juin prochain, entraînant une coupure de 4 heures quotidiennement, et engendrant un nouvel horaire de fermeture établi de 20 h à 8 h ;
- CONSIDÉRANT** que cette décision serait, entre autres, basée selon les clauses administratives propres au fonctionnement des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, le CLSC de Fortierville ne pourrait plus bénéficier de la procédure de fonctionnement « médecins dépanneurs » visant à maintenir le service d'urgence lors de manque d'effectif médical dans un établissement, car le service d'urgence n'est plus de 24 heures ;
- CONSIDÉRANT** que la population de la région a déjà accepté, bien malgré elle, la réduction des heures d'ouverture de l'urgence en 2020 et qu'elle est maintenant aux prises avec les conséquences de cette décision, en se voyant refuser le service des médecins dépanneurs ;
- CONSIDÉRANT** que ne pouvant plus bénéficier des médecins dépanneurs, il y aura forcément des manques dans l'horaire estival des médecins au CLSC de Fortierville ;
- CONSIDÉRANT** que le temps compte et que les médecins dépanneurs sont déjà à choisir les horaires pour le début de l'automne prochain, faisant en sorte que le CLSC de Fortierville ne peut attendre que la situation change en septembre ;
- CONSIDÉRANT** qu'au cours de la dernière année, 5 médecins ont quitté leur emploi au sein du CLSC de Fortierville pour diverses raisons ;
- CONSIDÉRANT** que malgré les bouleversements survenus, le personnel médical, qui est très apprécié de la clientèle, a su maintenir et prodiguer des soins de qualité ;
- CONSIDÉRANT** que cette décision entraîne de nombreux questionnements et inquiétudes face à l'avenir du service d'urgence de ce centre ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil :

- QUE** soit demandé un décret ministériel en urgence, afin de pallier à cette nouvelle coupure de services au sein du CLSC de Fortierville, et de maintenir le service des médecins dépanneurs à cette urgence malgré le fait qu'elle ne soit pas ouverte 24 heures / 24 ;
- QUE** soit acheminé la présente résolution au député de Nicolet-Bécancour, M. Donald Martel, au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, au premier ministre, M. François Legault, au ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, M. André Lamontagne, au porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et des services sociaux, M. Monsef Derraji, au porte-parole du 2<sup>e</sup> groupe d'opposition en matière de services sociaux, M. Sol Zanetti, au porte-parole du 3<sup>e</sup> groupe d'opposition en matière de santé et de services sociaux, M. Joël Arseneau, ainsi qu'aux MRC de l'Érable et MRC de Lotbinière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2022-06-184

**8.2**  
**SOUTIEN FINANCIER À LA CAROTTE JOYEUSE**

**CONSIDÉRANT** le rôle important de « La Carotte Joyeuse » sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien financier pour « La Carotte Joyeuse » adressée à la MRC par la CDC de Nicolet-Yamaska ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Conseil d'octroyer une aide financière de 10 000 \$ à la Corporation de développement communautaire (CDC) de Nicolet-Yamaska afin de soutenir le projet « La Carotte Joyeuse ».

Il est également résolu de puiser les sommes nécessaires dans le poste budgétaire « Surplus non affectés ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.0**  
**AFFAIRES NOUVELLES**

Sans objet.

2022-06-185

**10.0**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à vingt heures trente-quatre (20 h 34).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PRÉFÈTE**  
**GENEVIÈVE DUBOIS**

*Signatures*

---

**GREFFIER-TRÉSORIER**  
**MICHEL CÔTÉ**